

L'Examen des Performances Environnementales, un outil performant pour atteindre le Développement Durable

Leçons tirées de l'expérience du Maroc



Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique
Bureau pour l'Afrique du Nord



À propos

Le Maroc est l'un des États Membres de la CEA qui a réalisé d'importants progrès en termes de gestion de l'environnement et d'éducation environnementale au cours des dernières années. En 2012, le pays a adopté une Charte Nationale de l'Environnement et du développement durable et développe actuellement deux stratégies nationales de protection de l'environnement et du développement durable. Des observatoires nationaux et régionaux de l'environnement et du développement durable ont été mis en place et un projet de définition des indicateurs de développement durable est en cours.

En dépit des progrès accomplis dans plusieurs domaines, le pays demeure confronté à de sérieux défis comme la dégradation des sols agricoles, l'augmentation des maladies respiratoires chroniques provoquées par la pollution de l'air, la gestion des déchets ou encore la maîtrise de l'impact négatif du secteur industriel sur la pollution des ressources en eau. Cette situation s'explique notamment par les limites du cadre législatif et réglementaire, l'inefficacité des systèmes de surveillance environnementale, la faiblesse des financements alloués au secteur et le manque d'expertise.

Afin de renforcer l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et améliorer la gestion environnementale, le Maroc a souhaité mener dans le cadre d'un Examen de la Performance Environnementale (EPE), une analyse systémique poussée d'un certain nombre de questions sectorielles et intersectorielles cruciales, incluant en outre des problématiques transversales comme la réglementation environnementale, la gouvernance, le suivi, l'éducation environnementale, les instruments économiques et financiers ainsi que la coopération internationale.

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe, a appuyé le processus de réalisation de l'EPE au Maroc, et souhaite partager les leçons tirées de cette expérience réussie avec la sous-région Afrique du Nord et le continent dans son ensemble.

Le présent document de plaidoyer vise à mettre en évidence les avantages et l'utilité d'un examen de la performance environnementale pour un pays, à travers l'exemple du Maroc. Il décrit le contexte, les objectifs et les principales étapes du processus de l'examen de la performance environnementale (EPE). Il met l'accent sur les enseignements tirés de la conduite de cet exercice au Maroc et sur les avantages potentiels de l'utilisation de cet outil d'aide à la décision.

L'EPE constitue un outil stratégique qui permet d'analyser en profondeur les problèmes environnementaux d'un pays et d'identifier les meilleures approches et mesures à mettre en place pour améliorer la performance environnementale.

L'Examen des performances environnementales – De quoi s'agit-il ?

Un EPE est une évaluation indépendante de la gestion environnementale d'un pays, identifiant les progrès réalisés, les bonnes pratiques et formulant des recommandations pour améliorer les politiques et les programmes environnementaux. La planification de l'EPE s'appuie sur l'identification en concertation avec le pays des domaines pour lesquels les préoccupations environnementales sont les plus cruciales.

Les principaux domaines suivants sont couverts:

i) La gestion de l'Environnement: l'air, l'eau, la nature / la biodiversité et la gestion des déchets, qui sont souvent les tâches essentielles du ministère de l'environnement et de ses organismes dédiés.

ii) Le Développement Durable, en termes de prise en compte des considérations environnementales dans les politiques économiques et sociales.

iii) Les engagements internationaux (globaux, régionaux et bilatéraux) et la coopération en matière d'environnement (pollutions transfrontalières de l'air et de l'eau, mouvements transfrontaliers de déchets, les questions des océans et du changement climatique,...).

Objectif

L'objectif principal de l'EPE est de fournir aux pays un outil pour renforcer l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et améliorer la gestion et les performances environnementales. L'EPE fournit un diagnostic précis et des recommandations concrètes pour améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, y compris la mobilisation des financements nécessaires.





EPE : LES PRINCIPALES ETAPES

La Préparation

Un EPE se fait toujours à la demande du pays. Le processus est codirigé par une institution nationale de coordination et l'organisation internationale de soutien. Une première mission de cadrage et de collecte d'informations est organisée pour définir les sujets qui doivent être examinés en tenant compte des thèmes classiques d'un EPE et de la situation spécifique du pays. Le processus de l'EPE est présenté aux différents points focaux sectoriels nationaux qui jouent un rôle clé dans la mise à disposition des informations pertinentes. Des sources nationales et internationales d'information sont utilisées.

La Mission d'examen

La prochaine étape est la mission d'examen composée d'une équipe pluridisciplinaire internationale d'experts (8-10), recrutés par l'organisation internationale. Chacun des experts agit comme chef de file d'un chapitre particulier de l'EPE. L'équipe se rend dans le pays pour rencontrer et discuter avec tous les acteurs concernés : le gouvernement, les autorités locales, les représentants du secteur privé provenant de différents secteurs, les ONGs et les experts indépendants. L'équipe prépare la première version des chapitres du rapport, comprenant des descriptions factuelles, des analyses et des recommandations fondées sur les informations recueillies. Ensuite l'organisation internationale consolide les chapitres, et soumet pour discussions, dans le cadre d'une réunion d'experts, la première version du rapport complet aux départements sectoriels impliqués.

(N.B. Cette description est basée sur le processus d'un EPE de l'OCDE et de la CEE-ONU, les étapes pourront être adaptées au contexte spécifique des pays.)

Historique

En 1991, l'OCDE a lancé le programme EPE, dans un premier temps pour ses pays membres, avant de l'étendre aux pays non membres de l'OCDE, en 1993. La responsabilité pour l'exécution de ces examens a été accordée à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

En Octobre 2010, le Secrétaire d'Etat à l'Eau et à l'Environnement du Maroc a demandé l'appui de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe pour mener un examen des performances environnementales. Bien que le Maroc ne fasse pas partie de la région de la CEE-ONU, le Comité sur les politiques environnementales (CPE) a accepté de soutenir l'examen des performances environnementales du Maroc. Cette initiative est la première menée par la CEE-ONU en dehors de sa zone d'intervention.

Le Secrétaire exécutif de la CEE a souhaité la coopération de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA-ONU) qui a confirmé sa disponibilité à coopérer à la réalisation de l'EPE piloté par la CEE, à travers son Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord dont le Maroc est l'un des Etats membres. Le Bureau sous-régional a ainsi mobilisé une partie des ressources nécessaires à la préparation de l'EPE et à l'organisation de la réunion du groupe d'experts sur les performances environnementales.



EPE : LES PRINCIPALES ETAPES

La Réunion d'examen par les experts

L'examen par les experts porte sur les recommandations contenues dans le rapport provisoire. Le pays examiné est représenté à la réunion par une délégation et a l'occasion de commenter l'évaluation et les recommandations proposées. Des observateurs sont également invités venant des ONGs, du secteur privé, des partenaires internationaux ainsi que des pays de la région. Les recommandations ne seront pas finalisées avant que la délégation du pays n'ait donné son consentement.

L'examen par les pairs

L'examen par les pairs est assuré par un organe, le Comité sur les politiques environnementales de la CEE, qui comprend les représentants désignés de tous les pays membres de la CEE. La délégation du pays bénéficiaire de l'EPE est dirigée par un fonctionnaire de haut niveau, souvent le Ministre ou le secrétaire d'État. Les délégués présents du pays fournissent des informations supplémentaires et répondent aux questions soulevées par les pairs. Après discussions des recommandations et des amendements possibles, le CPE approuve le rapport EPE.

La Publication

L'organisation internationale publie le rapport qui sera officiellement lancé dans le pays. Ce dernier s'engage à en assurer la mise en œuvre ainsi qu'une large diffusion au niveau national appuyé par un plaidoyer.

Enseignements tirés de l'expérience marocaine

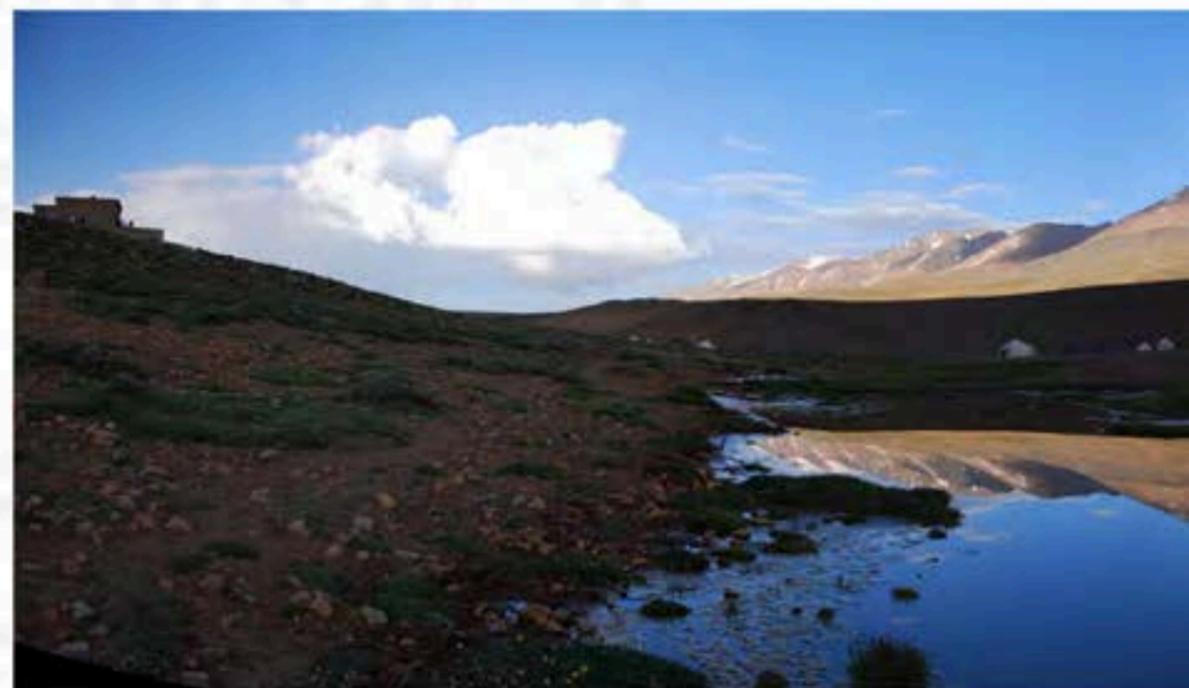
Le Maroc est le premier pays africain qui a entrepris un EPE. Le pays considère l'examen de sa performance environnementale comme un outil stratégique visant à compléter les efforts en cours pour réduire le coût élevé de la dégradation de l'environnement et contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'EPE du Maroc couvre la période 2003-2012 et fournit une analyse critique des progrès réalisés et des contraintes rencontrées dans l'atteinte des objectifs nationaux et la mise en œuvre des engagements internationaux en matière d'environnement. Il présente des recommandations concrètes sur la façon dont ces performances pourraient être améliorées dans les domaines et secteurs retenus : instruments réglementaires pour la protection de l'environnement, la surveillance, l'information et l'éducation, les instruments économiques et financiers pour l'environnement, la coopération internationale, la protection de l'air, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, de la biodiversité et des zones protégées, de la santé, de l'industrie, de l'énergie et de l'agriculture.

Le rapport de l'EPE a été préparé par une équipe multidisciplinaire d'experts internationaux, sur la base des contributions des parties prenantes marocaines, en suivant les étapes décrites plus haut.

Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPE sera préparé après une large consultation entre le Département de l'environnement, les parties prenantes nationales et les partenaires concernés.

Pour adapter le contenu de l'EPE au contexte spécifique du pays, le Maroc a choisi d'inclure un certain nombre de secteurs clés : agriculture, énergie, gestion de l'eau, santé, industrie, gestion des déchets, biodiversité et pollution de l'air. Ces secteurs jouent un rôle majeur dans le développement économique et social, car le pays est actuellement fortement dépendant des importations de produits alimentaires et pétroliers et présente une vulnérabilité élevée aux changements climatiques.



En améliorant la gestion de l'environnement en général, et dans ces deux secteurs en particulier, le Maroc pourrait accroître sa productivité et sa compétitivité, diversifier son économie et créer des emplois durables. Il est évident que l'élaboration des politiques et la planification plus intégrée bénéficieraient non seulement à la protection de l'environnement, mais également à assurer la durabilité des autres secteurs.

L'analyse de chaque secteur a donné lieu à des recommandations spécifiques. Pour le secteur de l'agriculture, elles ont abordé les questions foncières pour les producteurs agricoles, l'application de techniques agricoles durables, la protection des sols et le rôle de l'Agence nationale de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Pour les secteurs de l'industrie, de la santé et de l'énergie les recommandations ont porté sur : les moyens d'améliorer la surveillance de la pression exercée par les activités industrielles sur l'environnement dans le but ultime d'asseoir une industrie durable; les mesures institutionnelles et législatives nécessaires pour mieux organiser la gestion des relations santé /environnement, et le renforcement du rôle des investisseurs privés dans le financement des énergies renouvelables à travers des mesures incitatives et la réforme des politiques de tarification de l'électricité.

Des thématiques transversales portant sur les cadres politiques et institutionnels, la réglementation environnementale, la gouvernance et la coopération ont également été abordées. La nécessité de développer une base juridique solide pour la surveillance environnementale et pour la mise en place d'un système d'information intégré de l'environnement a été soulignée.

En outre, le gouvernement Marocain a été encouragé à renforcer les synergies dans la mise en œuvre des différents accords multilatéraux sur l'environnement que le pays a ratifié.



Avantages de l'EPE

L'expérience marocaine a été très positive et riche d'enseignements. L'EPE a contribué au renforcement des connaissances et des capacités du pays. Des recommandations spécifiques ont été faites en termes d'amélioration de la législation environnementale et de renforcement des cadres institutionnels, notamment en ce qui concerne la coordination institutionnelle et la participation des acteurs clés.

L'EPE peut également être utilisé dans les efforts d'éducation sur l'environnement, un avantage qui a été particulièrement souligné par le Maroc.

Comme pour de nombreux domaines d'action, la gestion de l'environnement est limitée par le manque de financement. L'EPE propose des instruments spécifiques comme les systèmes de permis, les redevances de pollution, la réforme tarifaire pour améliorer le recouvrement des coûts et la viabilité financière des services du secteur de l'eau.



L'EPE accorde une attention particulière à la question de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement et propose des recommandations spécifiques pour faciliter la collecte et l'analyse régulières des données.

L'appropriation du processus EPE par le pays est fondamentale tant en ce qui concerne la mise à disposition des informations nécessaires à l'élaboration du rapport que la détermination à mettre en œuvre les recommandations adoptées.

Les bénéfices de l'EPE ne résident pas seulement dans le produit final, mais aussi dans le processus lui-même. Bien que certains sujets soient couverts par tous les EPE, les pays ont la possibilité d'adapter le rapport pour qu'il réponde à leurs besoins spécifiques.

Le caractère pluridisciplinaire et l'expérience de l'équipe en charge de la préparation du rapport facilite la compréhension des enjeux et la formulation de recommandations pertinentes qui répondent aux besoins et aux capacités du pays.



Promouvoir l'échange d'informations entre les pays

L'EPE offre également l'occasion pour le pays examiné d'interagir avec les représentants des pays européens, membres du Comité des politiques de l'environnement de la CEE. Ces représentants ont une large expérience des questions environnementales et de leur intégration dans les politiques publiques. L'examen du rapport par les pairs donne lieu à des échanges qui contribuent à une meilleure compréhension des défis du pays, et aident à affiner les recommandations afin de s'assurer qu'elles offrent des réponses adéquates.

Intégrer la dimension environnementale dans les politiques publiques et sectorielles

L'EPE est un outil de «mainstreaming» - il permet aux pays de s'interroger sur la façon dont les préoccupations environnementales sont intégrées dans les secteurs clés de l'économie et les politiques sociales. Il est également considéré comme un outil de suivi des engagements pris à Rio+20.

Promouvoir une plus grande responsabilité vis-à-vis de la population

L'EPE peut être utilisé par le gouvernement comme un outil de plaidoyer dans le dialogue national sur l'environnement et le développement durable.

Renforcement de la coopération avec la communauté internationale

Les pays africains sont partis à de nombreuses conventions environnementales mondiales et régionales. L'EPE peut fournir des recommandations sur la mise en œuvre de ces accords et conventions. Un pays ayant réalisé un EPE renforce sa capacité à contribuer à la formulation de la politique internationale de l'environnement.



L'EPE, un instrument de gouvernance environnementale pour l'Afrique

Les économies des pays africains sont tributaires des ressources naturelles qui constituent la base de la vie quotidienne des populations. Un corpus conséquent de politiques environnementales a été élaboré ces dernières années et des progrès conséquents ont été réalisés en termes de sensibilisation, renforcement des capacités, consolidation des cadres législatifs, institutionnels et réglementaires, et d'intégration des préoccupations écologiques dans les stratégies nationales de développement.

Toutefois, la mise en œuvre de ces politiques n'est pas encore satisfaisante et la dégradation de l'environnement se poursuit à travers le continent. L'intégration cohérente des défis environnementaux dans une approche multisectorielle est indispensable à la réalisation des objectifs de développement à long et moyen terme du continent. L'EPE peut contribuer à réaliser cet objectif et améliorer les processus de prise de décision.





Note

**Pour en savoir plus sur la façon d'utiliser l'EPE dans votre pays,
contactez le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord
pour plus d'informations.**

Mme Karima Bounemra Ben Soltane, Directrice

Bureau pour l'Afrique du Nord

Secteur 3 - A5, Rue Attine, Hay Ryad, Rabat

B.P. 2062, **Rabat Ryad, Maroc**

Téléphone : (212)- **5 37 71 78 29** & **5 37 71 56 13**

Télécopie : (212)- **5 37 71 27 02**

E-mail : srdc-na@uneca.org